

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Ce premier rapport est bien rédigé, exhaustif, et donne une bonne critique de l'exercice 2008 pour la justice fribourgeoise. En soi, le groupe socialiste tient à remercier le Conseil de la magistrature pour son travail. Toutefois, le groupe socialiste regrette l'absence d'un élément de taille dans ce rapport, à savoir l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 6 juin 2008 concernant une question d'incompatibilité entre une fonction de juge et une fonction administrative. Lorsqu'un nouvel organe est créé et débute son fonctionnement, il est nécessaire qu'il se fasse une place, y compris juridiquement. Hormis la question de fond tranchée en défaveur du Conseil de la magistrature qui avait choisi d'adopter une politique plus restrictive pour ces questions d'incompatibilité, le Tribunal fédéral a surtout examiné plusieurs autres points.

Tout d'abord si le Conseil de la magistrature était valablement et légalement constitué. Il a répondu oui. Si la procédure et le droit d'être entendu avait été respecté. Il a également répondu par l'affirmative. Ensuite, il a également examiné si le Conseil de la magistrature avait le droit de rendre des décisions de dernière instance cantonale. Il a aussi répondu oui. En résumé, cet arrêt du Tribunal fédéral assied la place du Conseil de la magistrature dans la justice fribourgeoise et a fait en sorte aussi d'améliorer la procédure d'élection pour ces questions d'incompatibilité, de sorte qu'il aurait été judicieux également de le mentionner dans les divers.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants et je n'ai rien à ajouter.

de Weck Antoinette, présidente du Conseil de la magistrature. Je tiens tout d'abord à remercier tous les intervenants pour leurs paroles positives et vous assurer que le Conseil de la magistrature continuera à remplir ses tâches sur la ligne qu'il a tracée depuis ses 18 premiers mois.

Je ferai juste une remarque concernant l'intervention de notre collègue M. Mauron en ce qui concerne le fameux arrêt du Tribunal fédéral. Effectivement, le Conseil de la magistrature aurait dû mentionner cet arrêt du Tribunal fédéral, même si cet arrêt n'apporte qu'une interprétation divergente de l'article 48 LOJ qui interdit expressément aux juges de paix d'exercer tout autre activité administrative. Le Conseil de la magistrature a fait une interprétation stricte de cette disposition qui est conforme au texte de la loi. Le Conseil estimait qu'il ne lui revenait pas de modifier la loi, mais bien au Grand Conseil, ce qui va d'ailleurs être prochainement fait avec la révision de cette loi.

Quant à l'autre aspect de cette décision, à savoir la reconnaissance par le Tribunal fédéral du caractère définitif de la décision, il a constitué le premier pas, puisque maintenant c'est une disposition de la loi sur le Conseil de la magistrature qui le prévoit, suite à la modification de cette dernière lors de l'adoption de la loi d'adaptation à la loi sur le Tribunal fédéral.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

Krattinger Ursula (*PS/SP, SE*), **rapporteuse.** Die Rechnung 2008 der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion weist einen Ausgabenüberschuss von 21 Millionen Franken im Vergleich zum Budget aus. Dies ist folgendermassen zu erklären: Unter dem Konto 3815 «Unterhalt Kantonalstrassen» wurde eine Rückstellung von 10 Millionen Franken getätigt. Zusätzlich wurden 1,7 Millionen Franken für die Sanierung der Pila zurückgestellt. Auch wurden zusätzliche Abschreibungen getätigt, welche in der laufenden Rechnung zu erkennen sind, wie 3 Millionen für die Umfahrungsstrasse von Bulle und 1,3 Millionen für die Subventionen der OS-Schulhäuser, von welchen dann hoffentlich auch die Gemeinde Plaffeien profitieren kann. Die Investitionsausgaben stimmen mit dem Budget überein. Die Einnahmen liegen deutlich unter dem Voranschlag, nämlich fast 13 Millionen Franken. Der wichtigste Grund ist, dass weniger Bundessubventionen bezahlt wurden als budgetiert. Was das Personal angeht, waren 388,17 Stellen budgetiert, effektiv besetzt waren 382,37. Es gilt zu bemerken, dass die Personaldotation im Strassen- und Brücken-departement wieder fast vollständig ist. Auch wurde in diesem Service eine Neuorganisation durchgeführt und umgesetzt.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie M^{me} la Rapporteuse pour son rapport détaillé et je n'ai rien d'autre à ajouter.

Elections

(Résultats du 5^e tour de scrutin)

Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 90; rentrés: 88; blanc: 0; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu pour une durée indéterminée M. *Claude Jabornigg* par 49 voix.

M. Dominique Corminbœuf a obtenu 39 voix.

Comptes généraux de l'Etat pour 2008

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS (SUITE)

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Auf Seite 296/297 «Autobahnamt» figuriert ein Minussaldo von 1 128 000 Franken. Nach meinem Wissen arbeiten die Kantone seit dem 1.1.2008 für die Eidgenossenschaft für den Unterhalt der Autobahnstrecken in ihrem Kanton. Hierfür musste auch unser Kanton dem Bund eine ver-

bindliche Offerte unterbreiten. Der grosse Unterschied unter 314.301 «Baulicher Strassenunterhalt» figuriert mit 1,5 Millionen ein Minus. Daher meine Frage an den Staatsrat. Da doch der Bund für den Unterhalt der Autobahnen verantwortlich ist: Wie kommt dieses Defizit von 1,5 Millionen zu Stande? Wurde vom Kanton zu wenig offeriert? Ich danke dem Staatsrat im Voraus für seine Antwort.

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Die Frage richtet sich an Herrn Staatsrat Godel. Ich lasse ihn antworten.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je réponds à M. le député Josef Binz que par rapport à cette position, les factures restantes antérieures au 1^{er} janvier 2008 étaient plus importantes qu'estimées. Il y avait des factures de l'année 2007 qui n'avaient pas été payées. Elles ont été payées durant l'année 2008.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Pas de remarque.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pas de remarque.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Réduire les délais, respectivement simplifier les procédures pour l'obtention d'un permis de construire constitue une mesure de promotion de l'économie en tout temps. Cela l'est encore plus en période de difficulté économique, comme nous risquons de le vivre à fin 2009 et en 2010 dans ce domaine. Une telle démarche qui ne coûte rien ou presque rien en fonction du personnel qu'il faudrait éventuellement engager en plus, peut aussi être considérée comme une mesure de relance. J'ai deux questions à vous poser M. le Commissaire.

Pouvez-vous nous dire à combien s'élève le temps moyen pour obtenir un permis de construire depuis la date du dépôt?

Je sais que certaines petites communes ne sont pas nécessairement dotées du personnel pour répondre à une procédure restreinte. Est-ce que le canton serait prêt à fournir une aide dans ce domaine, une aide aux communes qui n'auraient pas le personnel compétent pour répondre à ces demandes restreintes?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'ai une petite interrogation concernant les priorités dans la rédaction de ce rapport. On y apprend que la Direction tient

une séance par semaine, qu'on y traite les dossiers et qu'on y prend des décisions. On apprend aussi que M. le Commissaire du gouvernement s'est rendu le 17 mai 2008 à une manifestation. Il y a donc beaucoup de détails sur la vie de la Direction.

En ce qui concerne les grands dossiers, le contournement de Bulle est traité en 12 ou 13 lignes et comporte une phrase qui dit que ce projet va coûter d'avantage que prévu. Est-ce que M. le Commissaire pense que l'on a déjà assez parlé des grands dossiers et qu'il suffit donc de les mentionner de façon extrêmement laconique dans le rapport de la Direction? Serait-il possible de mentionner de manière plus explicite les dossiers qui ont occupé l'année de la Direction?

Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure. Was die Frage von Herrn Schorderet betrifft wegen den Baubewilligungen: Über die Dauer und das Personal in den kleinen Gemeinden haben wir in der Geschäfts- und Finanzprüfungskommission nicht gesprochen. Die Prioritätensetzung im Rechenschaftsbericht ist direkt eine Frage an den Staatsrat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord je réponds à M. le Député Edgar Schorderet sur la question de la réduction des délais. Bien sûr qu'il est économique de réduire les délais, mais que faut-il faire pour les réduire? Il faut tout d'abord avoir d'excellents dossiers. Quand les dossiers sont parfaits, c'est extrêmement rapide. Les dossiers se divisent grosso modo en trois tiers. Un tiers des dossiers sont parfaits et sont traités en moins d'un mois. Il y a un tiers des dossiers qui sont à moins de 60 jours et il y a un tiers des dossiers qui font plus de 60 jours. La problématique que nous constatons aujourd'hui est qu'il y a de plus en plus de recours et lorsqu'il y a instruction, évidemment ça se prolonge.

On a souvent des remarques ou des critiques sur la longueur des procédures pour les PAL. Durant ces dix dernières années, la longueur des procédures des PAL (moyenne prise sur dix ans pour cent plans d'aménagement locaux/PAL) est sauf erreur de 87 mois. Sur ces 87 mois, les dossiers passent 27 ou 27,5 mois dans les services de l'Etat. Le reste du temps, ils sont dans les communes concernées. J'ai aussi souvent des revendications: «M. le Conseiller, il y a tel et tel dossier» et lorsqu'on l'examine, ce n'est pas toujours ce que l'on nous raconte. La réalité c'est quand on examine le dossier. Il faut un certain temps. C'est souvent des dossiers incomplets. Rassurez-vous: il y a une enquête des Chambres du commerce, sauf erreur, où il a été démontré que l'administration fribourgeoise était la meilleure en Suisse romande.

La deuxième question de M. le Député Schorderet concerne les procédures restreintes dans les communes qui ne sont pas équipées: l'Etat peut-il leur donner un coup de main? Dans ce domaine, il y a une volonté de responsabiliser les communes et dans le règlement d'exécution que nous sommes en train d'établir, qui va partir en consultation, on donne d'avantage de responsabilités aux communes. Nous souhaitons que les communes prennent cette responsabilité. C'est l'objectif.